

**DELIBERATION N°2022-23_048
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 23 février 2023

9. Cadrage des maquettes de l'offre de formation 2024-2028

La délibération étant présentée pour **DECISION**.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 19 Membres représentés : 9 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la note de cadrage des maquettes de l'offre de formation 2024-2028.

Besançon, le 23 février 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services



Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
note de cadrage des maquettes de l'offre de formation 2024-2028

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

Lettre de cadrage pour les maquettes de Licence, Licence professionnelle¹ et Master² Offre de formation 2024

Les caractéristiques de l'offre de formation définies dans le cadrage politique de septembre 2022 proposée par l'université pour l'offre de formation qui sera déployée à compter de la rentrée 2024 sont:

- Une offre centrée sur la **professionnalisation** en vue de favoriser l'insertion et l'évolution professionnelles de nos étudiants et usagers ; la professionnalisation est un enjeu pour l'établissement, une exigence pour les étudiants et les enseignants et une attente pour le monde socio-économique
- Une offre dans laquelle les formations s'appuient, à tous les niveaux, sur la **recherche**
- Une offre qui propose des **parcours cohérents** et complémentaires
- Une offre **soutenable** :
 - Soutenabilité humaine – Il s'agit de prendre en compte le potentiel d'enseignement, d'accompagnement pédagogique (enseignant-chercheur, enseignant, ATER, professeur associé, tuteur, personnel) et les formations non accréditées mises en œuvre (DU, DIU, certifications, formations courtes qualifiantes...)
 - Soutenabilité bâtiminaire : les espaces géographiques disponibles seront à identifier, en lien avec la capacité d'accueil de la formation
 - Soutenabilité financière : dans un contexte financier en tension, la maîtrise financière de l'offre de formation est de la responsabilité de tous. Aussi devront être envisagés dans la mesure du possible, des mutualisations et/ou des regroupements, afin d'assurer la bonne maîtrise du potentiel humain de l'uFC.

L'**enjeu** est de construire une université pour tous, pluridisciplinaire, favorisant la réussite de l'ensemble des étudiants tout en veillant à assurer la qualité de vie des études.

Au regard de ce contexte, vous trouverez dans ce document le cadrage concernant les maquettes pour la rentrée 2024.

La déclinaison « opérationnelle » et « technique » est précisée selon les items suivant :

- Le pilotage des formations
- L'organisation et la structuration des formations
- Le lien avec le monde socio-économique
- L'identification des activités de mises en situation pratique et professionnelle
- L'ouverture à l'international
- Le lien formation recherche
- La flexibilité des parcours de formation et la spécialisation progressive en Licence
- La mise en œuvre de l'approche par compétences
- Le développement de pédagogie active : innovation pédagogique et enseignement à distance

¹ Ce cadrage ne concerne pas les Licences professionnelles en 3 ans dispensées dans les IUT – Bachelor Universitaire de Technologie – qui répondent à un cadrage national

² Ce cadrage ne concerne pas les master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation qui répondent à un cadrage national

- Les Aptitudes et Compétences culturelles, professionnelles et transversales
- Le développement de la formation continue et de l'alternance
- L'insertion professionnelle des diplômés et les évolutions de carrières
- La soutenabilité de l'offre
- Des annexes précisant certains points ; l'**annexe 1** précise les références réglementaires et rappelle les services et ressources en appui.

L'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master de l'uFC est ouvert aux publics de la formation initiale (Etudiants) et aux publics de la formation continue (Stagiaire de la formation continue). Les formations en alternance peuvent accueillir des stagiaires en contrats de professionnalisation ou/et des apprentis.

Le Pilotage des formations

- ✓ **La mention est le niveau de référence** pour la définition des objectifs, des compétences, des contenus et l'organisation pédagogique de la formation
- ✓ La formation est pilotée par une équipe pédagogique
L'organisation de la formation se construit autour d'**un projet de formation global et cohérent, porté par une équipe pédagogique.**
L'équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l'expression en compétences des enseignements et à l'approche par compétences.
Elle s'assure de l'amélioration de la formation, de son organisation.
- ✓ Un **responsable de formation** est désigné
Le responsable de formation anime l'équipe pédagogique, pilote la construction de l'offre et son fonctionnement ; il assure le pilotage de l'évolution de l'offre et inscrit la formation dans une démarche d'amélioration continue.
 - Tous les responsables de mention de Licence ou Licence professionnelle sont des enseignants-chercheurs ou enseignants permanents de l'uFC
 - Tous les responsables de master sont des enseignants-chercheurs de l'uFC ou d'un établissement partenaire pour les formations co-accréditées
- ✓ Les enseignements
70% minimum des enseignements (en volume d'heures global de la formation) en Licence et Master et 50% minimum en Licence Professionnelle doivent être assurés par les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs (y compris ATER et doctorants) de l'uFC.
Pour les formations co-accréditées ou faisant l'objet d'un partenariat avec un autre établissement, ces pourcentages incluent les enseignants et enseignants-chercheurs des établissements partenaires.
- ✓ L'amélioration continue de la formation est une exigence ; elle implique la tenue annuelle des conseils de perfectionnement au niveau de la mention et l'évaluation systématique des enseignements par les étudiants/apprenants.

L'organisation et la structuration des formations

L'offre de formation construite en domaines est structurée en mentions et en parcours de formation.

La différenciation des parcours permet la personnalisation des cursus, tout en garantissant l'acquisition des connaissances et compétences communes requises pour l'obtention de la mention et garantes de la qualité du diplôme national.

Les parcours de formation favorisent une pluridisciplinarité qui encourage la spécialisation progressive et peuvent en conséquence être structurés en majeure/mineure et/ou comprendre des enseignements optionnels.

Les parcours sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement, afin de séquencer les apprentissages. Les compétences acquises et attendues à l'obtention du diplôme sont précisées dans des référentiels dédiés.

Tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant/l'apprenant doit acquérir un ensemble de compétences comprenant notamment :

- Des compétences disciplinaires
- Des compétences linguistiques et transversales
- Des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles.

- ✓ **Les objectifs en termes de recrutement et de débouchés** (poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle) sont précisés. Les contenus sont en adéquation avec les objectifs.
- ✓ Pour l'ensemble des formations, la structuration devra s'appuyer sur les blocs de compétences de la fiche RNCP (https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/). Pour les mentions de Licence, la structuration tiendra compte également des éléments figurant dans le référentiel défini par l'arrêté du 22 janvier 2014) (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61532/lesreferentiels-de-competences-en-licence.html>).
- ✓ Les compétences sont définies au niveau de la mention Des compétences spécifiques à chaque parcours peuvent y être ajoutées.
- ✓ Le nombre de crédits ECTS par UE est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de **l'apprenant** : cette charge de travail inclut les heures d'enseignement en présentiel, à distance et le travail en autonomie. **1 ECTS correspond à 25-30h de travail étudiant**. Le nombre d'heures présentielles associées à un ECTS peut être variable en fonction des modalités pédagogiques.
- ✓ **Le modèle de structuration retenu est de 5 UE de 6 ECTS par semestre**. Les UE peuvent être composées d'éléments constitutifs.
Une attention particulière sera portée aux formations de Licence et Master supports à un CMI, lorsqu'elles intègrent une partie du référentiel Figure, aux Licences professionnelles, qui devront néanmoins être affichées en semestre, et aux premières années de licence, lorsqu'elles sont organisées en portail. Ces formations, après discussion et validation, pourront déroger à cette règle des 5 UE de 6 ECTS par semestre.
- ✓ Les formations de **Licence doivent permettre l'insertion professionnelle des étudiants et** comprennent :
 - Des compétences disciplinaires
 - Des compétences linguistiques
 - Des compétences transversales
 - Des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles.
- ✓ Les formations de **Licence professionnelle** offrent à l'étudiant/l'apprenant :
 - L'acquisition de compétences dans les secteurs concernés

- Un apprentissage de la mise en œuvre de compétences dans les métiers visés
- Une formation générale visant à acquérir des compétences transversales et à permettre aux étudiants de développer une pensée critique
- Un apprentissage des outils numériques et d'au moins une langue étrangère.

✓ **Les mutualisations**

- En licence, au moins 45 ECTS seront communs entre tous les parcours d'une même mention.
- En Master, les parcours d'une même mention doivent être construits de manière à partager un socle commun de compétences : soit au moins 50% d'enseignements communs en M1 et une mutualisation de 20% pour les parcours de M2 au sein d'une même mention. Les mentions de Masters comportant un seul parcours mutualisent au moins 20% des enseignements avec les enseignements d'autres mentions de Master.
Les mutualisations ne concernent pas les stages et projets.

Plus largement, les mutualisations sont encouragées entre des mentions différentes, lorsque les compétences visées sont communes.

✓ **Description de chaque UE dans un syllabus (aussi appelé plan de cours) :**

Une UE est définie par un libellé clair et explicite. Pour chacune d'entre elles, plusieurs informations doivent être renseignées (les prérequis, les compétences visées, les enseignements constitutifs et les modalités d'évaluation ...). Ces informations permettent de constituer un syllabus ; ce document est destiné à faciliter la communication entre enseignants et à destination des étudiants et facilitera la mise en œuvre de l'approche par compétences. Une fiche explicative sur le syllabus est disponible en **annexe 2**.

La mise en place progressive de l'approche par compétences, accompagnée par le service universitaire de la pédagogie (SUP-FC), permettra de certifier les compétences acquises d'ici la fin du contrat.

- ✓ **L'engagement étudiant sera valorisé** : Les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, entrepreneuriale, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement pourront être valorisées au sein de son parcours de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L. 611-9 et D. 611-7 du code de l'éducation. Il s'agira d'identifier les enseignements prévus dans les cursus et pouvant être validés grâce à un engagement étudiant.

✓ **Evaluations**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier l'acquisition des compétences et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques de la formation et des objectifs qu'elle vise. Elles sont définies chaque année en lien avec le référentiel de compétences de la formation et en cohérence avec le règlement général des études et des examens.

Dans le cadre de la formation en Licence, a minima l'ensemble des enseignements de première année est évalué sous forme de contrôle continu intégral (CCI). Il est préconisé de le mettre également en œuvre en deuxième et troisième année de Licence.

D'une manière générale, la mise en œuvre du CCI permet de faciliter l'évaluation de la compétence à travers les Situations d'Apprentissages et d'Evaluations (SAé). Ces dernières permettent la mise en place d'un dispositif d'évaluation partagé entre différents enseignements pour s'assurer de l'acquisition d'un niveau de compétence.

Le contrôle continu revêt des formes variées : présentiel ou en ligne, écrit ou oral, rendu de travaux, situations d'apprentissage et d'évaluation, mise en situation en milieu professionnel, etc.

Ce contrôle continu intégral garantit à l'étudiant, selon l'arrêté licence du 30 juillet 2018, la possibilité de bénéficier d'une seconde chance qui peut être comprise dans ses modalités de mise en œuvre (donc incluse dans le semestre d'enseignement).

Le lien avec le monde socio-économique

Les formations de licence, licence professionnelle et master doivent faire l'objet de partenariats avec les milieux économiques et professionnels.

- ✓ **Les partenaires** (intervenants extérieurs professionnels en lien avec les débouchés visés, entreprises, branches et syndicats professionnels etc..) **sont présents dans le conseil de perfectionnement et interviennent a minima à hauteur de 30% des enseignements en Licence professionnelle et 20 % des enseignements en Master.**
- ✓ **Les partenaires** sont associés à la conception de la formation, à sa mise en œuvre, au suivi et à la révision des programmes de formations.
- ✓ **Les conseils de perfectionnement** sont mis en place a minima annuellement pour toutes les formations et permettent de recenser les échanges avec les partenaires. Le conseil de perfectionnement comprenant des étudiants et des personnalités extérieures à la formation est spécifique à la formation (a minima niveau Mention) ou commun à un ensemble cohérent de formations. Le conseil de perfectionnement dispose de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.) Le conseil de perfectionnement contribue à l'évaluation interne de la formation.

L'identification des activités de mises en situation pratique et professionnelle,

La formation comporte des éléments de mise en situation professionnelle des étudiants (en entreprises, associations, laboratoires, etc.). Des projets et stages sont intégrés à la maquette de formation.

Les projets et stages constituent des modalités pédagogiques essentielles qui sont spécifiquement accompagnées : les objectifs, modalités et évaluations des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.

- ✓ L'expérience en milieu professionnel est **obligatoire** en Licence professionnelle et en Master sous la forme de stage ou d'alternance.
L'équipe pédagogique est garante de l'aide méthodologique apportée en amont du stage ou de la période d'alternance, partie intégrante de la formation (méthodes de recherche, CV, entretien, lettres de motivation, préparation à la mission). L'étudiant doit être acteur de la démarche de recherche et de la préparation de son stage ou contrat.
L'évaluation doit reposer sur un rapport et/ou une soutenance devant des membres de l'équipe pédagogique et le cas échéant sur une appréciation de la part de la structure d'accueil.

- ✓ L'ensemble « stage et projet » doit représenter au moins 1/3 des ECTS du parcours de licence professionnelle de l'étudiant, et 36 ECTS en Master.
- ✓ Chaque parcours de Licence intégrera l'accès à une mise en situation professionnelle, de préférence obligatoire, ou au minimum de manière optionnelle.

Dans le cadre du régime spécial d'étude (RSE), le stage peut être remplacé par un emploi, un service civique, une activité bénévole (engagement) ou un projet d'entrepreneuriat.

L'équipe pédagogique peut s'appuyer sur le service Orientation-Stage-Emploi (OSE) pour la mise en œuvre du stage.

L'ouverture à l'international

Ce point concerne à la fois les partenariats internationaux, les mobilités entrantes et sortantes.

L'attractivité des formations passe inévitablement par une ouverture accrue à l'international avec une priorité autour des pays européens mais également francophones.

Afin de permettre aux équipes pédagogiques de cibler plus facilement des partenaires potentiels, l'uFC s'est engagée dans différents projets d'envergure : l'uFC a rejoint fin 2022 un consortium d'alliance européenne, STARS EU³. Les objectifs d'une participation à une université européenne se tournent essentiellement vers la réalisation d'une progression significative dans la qualité, la performance, l'attractivité et la compétitivité internationale de notre établissement. Notre implication dans l'alliance nous engage également à développer de nouvelles mobilités en Europe et de construire des parcours internationaux à travers des bi-diplomations.

- ✓ Chaque formation doit être pensée pour permettre une mobilité internationale des étudiants dans les meilleures conditions. Les porteurs de projet de Licences et masters peuvent favoriser des partenariats existants ou proposer de nouvelles possibilités (notamment dans le cadre du programme Erasmus+). Il est également possible de s'appuyer sur des réseaux bi-nationaux déjà existants ou d'en créer de nouveaux.
- ✓ Les nouvelles formes de mobilités telles que les programmes intensifs hybrides (BIP : Blended Intensive Programmes) sont encouragées, en particulier avec les établissements membres de STARS EU. Ces programmes reposent sur :
 - Le développement de mobilités courtes et hybrides, définies comme une « présence physique de courte durée à l'étranger comprise entre 5 jours minimum et 30 jours maximum, complétés par un volume quelconque d'apprentissage virtuel avant ou après la mobilité physique » par Erasmus+.
 - Conclues dans le cadre de partenariats entre trois Universités minimum (bénéficiant de la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur – ECHE)
 - Pour un nombre limité d'ECTS (3 ECTS minimum)
 - Pour 15 étudiants minimum en mobilité entrante dans l'Université d'accueil
 - Des financements ERASMUS+ pour les étudiants (bourse à la mobilité), ainsi que pour l'établissement d'accueil (organisation du BIP).

³ Liste des partenaires de l'alliance STARS EU : Université des sciences appliquées de Hanze (HUAS), Pays-Bas - Institut Polytechnique de Bragança (IPB), Portugal - Université des sciences appliquées de Brême (HSB), Allemagne - Université de La Laguna (ULL), Espagne - Université de Silésie à Opava (SUO), République tchèque - Université de l'Ouest (UW), Suède - Université technologique de Cracovie (CUT), Pologne - Université Aleksander Moisiu à Durres (AMUD), Albanie

- ✓ Certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère pour favoriser l'attractivité.

Les équipes pédagogiques pourront être accompagnées par la Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie (DREIF) ainsi que par le Centre de Linguistique Appliquée (CLA). Des cours de français langue étrangère et une préparation méthodologique aux études supérieures françaises sont proposés aux étudiants internationaux. La formation linguistique et méthodologique peut être combinée avec des formations disciplinaires dans les UFR sous la forme de parcours intégrés, sur mesure, CLA/UFR.

Le lien formation recherche

- ✓ **En licence, le lien avec la recherche doit être effectif très tôt** afin de développer chez l'étudiant le sens critique, le goût de la découverte et celui de la créativité. Les porteurs de projet préciseront comment ils envisagent cet aspect.
L'intervention des enseignants-chercheurs et chercheurs est un élément nécessaire mais pas suffisant.
- ✓ **En Licence professionnelle, 25% au moins du volume d'enseignement global doit être effectué par des enseignants-chercheurs.**
- ✓ **En Master**, la formation comporte des éléments/activités dédiés à la connaissance du monde de la recherche (initiation à la recherche) : ses acteurs, ses enjeux, ses méthodes et ses résultats. Une initiation à la démarche scientifique doit être formalisée.
Les **Masters** doivent être adossés à des laboratoires de recherche et à leurs thématiques de recherche privilégiées. L'intervention des enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés aux laboratoires en soutien doit représenter 50% minimum des enseignements.

La flexibilité des parcours de formation et la spécialisation progressive en Licence

Le corpus réglementaire (**annexe 1**) vise à une individualisation poussée des parcours de formation, notamment pour une prise en compte améliorée de publics diversifiés et pour inscrire la formation professionnelle continue et l'alternance au cœur de la stratégie de l'établissement.

- ✓ Afin de répondre à la nécessité de **spécialisation progressive, chaque mention de licence peut s'articuler avec au moins une autre mention selon un système de majeure/mineure ou dans le cadre d'un portail. La pluridisciplinarité est encouragée.**
- ✓ **Dans le cas d'une structuration autour de majeure/mineure, à partir du S2 l'étudiant peut choisir le format majeure/complément de majeure ou opter pour la poursuite du mode majeure/mineure** (licence bi-disciplinaire), dans la mesure des combinaisons proposées. Ce choix doit au minimum permettre à l'étudiant la poursuite d'études en Master correspondant à sa majeure. Ce dispositif permet également aux étudiants les plus motivés de choisir de valider deux Licences (ou une bi-licence) en validant des ECTS supplémentaires chaque semestre.
- ✓ **Des parcours différenciés et cohérents, seront proposés** en fonction des activités professionnelles envisagées (en cas d'insertion directe comme en cas de poursuite en master), y compris vers les **métiers de l'enseignement** (masters MEEF).

- ✓ **Des passerelles et des dispositifs d'intégration** permettant aux étudiants de valoriser leur parcours antérieur et de changer de formation, que ces formations soient internes ou externes à l'établissement doivent être identifiés. Ainsi, les équipes doivent envisager les passerelles entrantes et sortantes en Licence, Licence professionnelle et BUT, notamment avec les équipes pédagogiques des IUT.
- ✓ Les formations de **Licence** comprennent les dispositifs nécessaires de **remédiation et de remise à niveau**. Ces dispositifs peuvent être intégrés à la maquette dans le cas de compétences et connaissances transversales. Pour les étudiants ayant été admis sous condition de remise à niveau disciplinaire, les dispositifs viennent en sus de la maquette et sont financés sur projet présenté par l'équipe pédagogique. Les bilans de ces dispositifs sont réalisés annuellement.
- ✓ Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant de Licence conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa **réussite**.

La mise en œuvre de l'approche par compétences

Les formations, **en approche par compétences**, sont réfléchies pour préparer l'accès aux métiers et construites en définissant des compétences, qui englobent savoirs, savoir-faire et savoir être à travers des apprentissages critiques.

L'approche par compétences impose une réflexion construite collectivement dès la conception des formations. Elle garantit une approche dynamique et interactive au sein de l'équipe pédagogique et se traduit dans la mise en œuvre des apprentissages. Cette logique favorise la cohérence entre les unités d'enseignement et le décloisonnement des apprentissages.

Les maquettes d'enseignement doivent répondre aux référentiels de compétences publiés dans la fiche RNCP de la mention. Des compétences spécifiques à chaque parcours peuvent y être ajoutées.

Un tableau UE/compétences doit permettre de faire le lien entre la maquette constituée d'UE et l'ensemble des compétences visées par la formation. Un référentiel de compétences doit alors être établi. La démarche attendue est présentée en **annexe 3**.

- ✓ De ce fait **chaque parcours de formation** doit être déclinée en compétences et **chaque UE** doit en **apprentissages critiques**. L'ensemble contribue à l'atteinte des objectifs en termes de **compétences** du diplôme (fiche RNCP), y compris pour les compétences transversales.

Les projets, stages et périodes en entreprises dans le cadre de l'alternance ne doivent pas être considérés comme étant seuls à devoir répondre à ces objectifs.

Le développement de pédagogie active : innovation pédagogique et enseignement à distance

Le déploiement de la « démarche par compétences » et la modularisation en « compétences » dans les formations impose des **modalités de pédagogie active** faisant appel à l'utilisation des **outils numériques**, à la **mise en situation**, à l'**apprentissage par projet**, au **développement de l'esprit critique**, au **positionnement de l'étudiant en tant qu'acteur de sa formation** ou encore au développement de l'évaluation participative.

Ainsi, cela se traduira par exemple par le **développement de formations à distance, de formations hybrides** mixant présentiel et distance, la mise en place de pédagogie inversée ou encore de travail collaboratif.

- ✓ Un modèle pédagogique innovant peut se substituer au traditionnel modèle CM/TD/TP et à la séquence traditionnelle cours en présentiel/examen terminal pour une part significative de la maquette de formation proposée : l'innovation pédagogique est encouragée.
- ✓ Les modalités d'évaluation des étudiants sont pensées selon ces nouveaux modes d'apprentissage et le niveau d'acquis d'apprentissage visé.
- ✓ Le développement de modules, d'éléments constitutifs ou de formations à distance permet une progression pédagogique en autonomie pour l'étudiant pour certains enseignements. La co-modalité permet également une plus forte capacité de mutualisation des enseignements entre différentes formations ou dans le cas de sites distants ainsi que l'ouverture de ces formations vers la FTLV.
L'uFC accompagnera toute démarche innovante, non reconnue aujourd'hui dans le référentiel, par l'élaboration d'une charte et d'une reconnaissance spécifique dans les services des enseignants.
- ✓ L'usage du numérique permet une pédagogie interactive entre étudiants et entre étudiants et équipes de formation. Il contribue à la personnalisation des parcours.

*Les équipes pédagogiques s'appuieront sur le **SUP-FC** pour accompagner la formation des enseignants à la pédagogie active et à distance. (cf. charte enseignement à distance).*

Les aptitudes et compétences culturelles, professionnelles et transversales

- ✓ Dès le début de la Licence, **une formation à la méthodologie universitaire** devra apparaître systématiquement.
Une sensibilisation au dispositif « Etre étudiant ça s'apprend » pourra être systématisé lors des présentations de rentrées. Celui-ci donne les clés relationnelles, organisationnelles et académiques aux étudiants pour leurs premiers pas à l'université.
- ✓ Chaque Licence et Master devra intégrer une formation **aux pratiques de recherche d'information** et à l'usage des **ressources documentaires** en lien avec le niveau de diplôme.
Les équipes s'appuieront sur le SCD, qui apporte son ingénierie et qui peut aider à construire des formations répondant aux besoins spécifiques des parcours. Le référentiel de compétences liées à la recherche documentaire est joint en **annexe 4**. Il intègre également les principes de science ouverte et d'intégrité scientifique, prioritaires pour l'établissement.
- ✓ En Licence, 6 ECTS minimum devront être réservés à des **enseignements d'ouverture** (ouverture socio-économique, entrepreneuriat, humanités, arts et culture, ...), et associés au développement de compétences transversales ou sociales.
- ✓ **Enjeux de la transition écologique et de développement durable :**

L'uFC souhaite se mobiliser pleinement pour agir en profondeur sur les enjeux socio-écologiques et de développement durable. Elle souhaite s'engager dans l'intégration de ces enjeux dans l'offre de formation et ainsi jouer un rôle de premier plan dans la formation des citoyens à la transition socio-écologique. Pour ce faire, il convient d'intégrer ces enjeux dans **chaque formation** :

En intégrant une base commune transdisciplinaire de connaissances et compétences précises et critiques des enjeux climatiques et environnementaux en formation initiale

- a) En généralisant l'enseignement de ces enjeux dans chaque spécialisation⁴
- b) En généralisant la prise en compte de ces enjeux dans tous les moments de mise en pratique et expérimentations prévus dans les formations (projets, mémoires, études de cas...), afin de développer le réflexe de prise en compte systématique de ces enjeux

Ainsi :

- ✓ Un **enseignement commun interdisciplinaire « Transition socio-écologique » de 20h minimum** devra être prévu dans les maquettes de **Licence**. Il est fortement recommandé de le placer au semestre 2. Cet enseignement constitue le socle commun à tous les étudiants et donne droit à 2 ECTS. L'objectif est de "donner les clés de compréhensions de tous ces enjeux à la transition écologique et énergétique à tous les étudiants dans leurs premières années d'études".

En complément :

- L'intégration des enjeux de la transition écologique et de développement durable au fonctionnement de la formation et à une partie de ses enseignements (tous niveaux) est encouragée et donnera lieu à l'attribution d'un label pour la formation.
- Les étudiants auront accès à un **catalogue d'unités d'enseignement libres** adapté à ces enjeux.

Ces enseignements et leurs contenus seront construits de manière collégiale par un groupe de travail piloté par le Vice-Président en charge des transitions environnementales et sociétales. Des formations et des ressources documentaires seront proposées aux collègues qui souhaiteront s'impliquer dans ces enseignements. Ces collègues seront invités à rejoindre un réseau des enseignants des transitions qui sera créé à l'uFC leur permettant un partage d'expérience et une montée en compétences collective sur ce sujet.

- ✓ Les étudiants auront accès à un **catalogue d'unités libres d'enseignement** adapté aux enjeux définis par l'établissement.
- ✓ **L'enseignement des langues** pour non spécialistes nécessite une attention toute particulière.

En Master :

- Le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (cadre national des formations). Ainsi cet enseignement doit s'effectuer sans coupure sur tout le cursus.
- 3 ECTS minimum en M1 et 3 ECTS minimum en M2 doivent être réservés pour les compétences en langue étrangère. En Master, notamment en M2, l'évaluation peut être réalisée via une évaluation transversale d'une UE délivrée en langue étrangère, en anglais principalement, ou d'un projet ou stage rédigé et/ou soutenu en langue étrangère.

En Licence :

- L'enseignement d'une langue vivante représente au moins 15 ECTS répartis sur l'ensemble de la Licence.
- S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la Licence, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. L'obligation pour l'obtention de la Licence du passage d'une certification du niveau qu'il a obtenu n'est plus requise. Toutefois, les équipes pédagogiques peuvent choisir de conditionner

⁴L'intégration de ces enjeux ne doit pas seulement être le propre de formations qui y sont entièrement dédiées. Elle doit au contraire se faire dans toutes les filières afin que chacun puisse les prendre en compte selon sa future activité professionnelle.

l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification. Cela doit expressément être précisé dans les M3C du diplôme concerné.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale des diplômes, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Avec l'appui du Centre de Certification et au-delà de l'accès généralisé à la certification PIX et en langue, **le développement de toute certification sera encouragé** (niveau de maîtrise du français, langue étrangère en Licence, PIX, certifications spécifiques).

- ✓ **Chaque étudiant de Licence pourra être sensibilisé à l'entrepreneuriat.**
Des unités libres d'enseignement seront proposées aux étudiants volontaires afin qu'ils puissent développer leurs compétences entrepreneuriales.
Le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat Bourgogne-Franche-Comté (**PEPITE BFC**) est la structure de référence pour développer des interventions sensibilisant à la créativité et l'entrepreneuriat.
- ✓ Un enseignement dédié à la formation aux **outils et enjeux du numérique** est mis en place dès le début de la Licence :
Son contenu correspond au référentiel de compétences décrit dans le PIX.
Le passage de cette certification sera proposé à tous les étudiants.
Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux technologies de l'information et de la communication, donnant lieu à une certification. Ils sont sensibilisés à leur responsabilité dans les usages numériques.
- ✓ Les étudiants auront accès à un **catalogue d'unités libres d'enseignement** adapté aux enjeux définis par l'établissement.

Le développement de la formation continue et de l'alternance

L'uFC s'inscrit dans une **politique volontariste de formation continue et d'alternance** en favorisant l'acquisition de **compétences modulables et progressives** et permettre ainsi la mise à jour rapide des connaissances, des aptitudes et des compétences.

- ✓ Ainsi, **toute formation proposée doit être organisée de façon à faciliter son ouverture à la formation continue** dans des conditions conformes au cadre réglementaire par l'organisation temporelle des enseignements.
- ✓ Les formations identifieront le cas échéant des modules, ou unités d'enseignement pouvant être suivis dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) et permettant la délivrance d'un certificat/DU. Ce dispositif nécessite l'identification et l'évaluation des compétences visées, ainsi qu'une organisation temporelle adaptée au public visé (adaptée au rythme d'un salarié : regroupement des enseignements en blocs cohérents par demi-journée, en soirée, pendant les congés universitaires...), par la construction de la formation en **blocs de compétences capitalisables**, par la pratique de **l'alternance**, par la mise en œuvre de formation à distance ...
- ✓ **L'alternance** (contrats de professionnalisation et apprentissage) **est la modalité pédagogique à privilégier pour toutes les Licences professionnelles et à développer au niveau master sur au moins une année.**

- ✓ Pour rappel, l'ensemble des diplômes nationaux peuvent être validés par la voie de la **validation des acquis de l'expérience** (VAE).

Les préconisations pour le développement de la formation continue et de l'alternance sont reportées en **annexe 5**.

Les équipes pédagogiques s'appuieront sur l'expertise du service de formation continue et alternance (SeFoCAI).

L'insertion professionnelle des diplômés et les évolutions de carrières

- ✓ **Chaque Licence professionnelle doit démontrer une insertion professionnelle** effective en lien avec les métiers visés **d'au moins 75%** par promotion, et faire la preuve qu'elle permet **l'intégration d'étudiants de 2^{ème} année d'une ou plusieurs mentions de Licence** de l'établissement. Ces analyses s'appuieront sur les données fournies par l'OFVE. Les équipes pédagogiques sont invitées à encourager vivement les étudiants à répondre aux enquêtes de l'établissement. Le cas échéant, des UE complémentaires (passerelles) doivent être proposées en L2 pour assurer l'accès dans cette Licence professionnelle.
- ✓ **Chaque parcours de Master doit faire la preuve d'une insertion professionnelle** (poursuite en doctorat incluse) **d'au moins 75%** dans le domaine concerné.
- ✓ **Chaque Licence, Licence professionnelle et Master doit intégrer une formation au projet professionnel, d'au moins 3 ECTS.**

Le Service orientation stage emploi (**OSE**) est le service de référence pour les ateliers projets professionnels. Ses préconisations sont jointes en **annexe 6** à ce document.

Les modalités de mise en œuvre au cours de la formation pourront faire l'objet de souplesse en fonction des contraintes, mais elles devront permettre à l'étudiant de développer une approche réflexive sur son projet et son orientation à différents stades de la formation. L'usage du portfolio sera favorisé.

Les équipes pédagogiques sont invitées à s'impliquer largement dans ces projets professionnels. A cette fin, le service OSE a construit une ingénierie et des ressources pédagogiques clé en main à disposition des équipes pour déployer les enseignements de Projet personnel et professionnel sur le cycle Licence. L'ingénierie a été intégrée dans moodle, en collaboration avec le Sup FC, sous l'intitulé (*Formation Universitaire pour une inserTion professionnelle étUdiant Réussie*). L'utilisation du port-folio PEC est aussi une ressource à privilégier dans les usages. Des formations spécifiques à destination des enseignants et enseignants-chercheurs sont proposées dans le catalogue de formation du personnel de l'établissement.

- ✓ A ces projets professionnels s'ajouteront des **éléments de connaissance des métiers et environnement socio-professionnel**.
- ✓ Les **données d'insertion et l'évolution des parcours** des étudiants, données fournies par l'OFVE, seront analysées lors des conseils de perfectionnement.

La soutenabilité de l'offre

La **soutenabilité de l'offre de formation** s'entend d'abord sous un aspect **pédagogique**, c'est-à-dire en termes de ressources humaines disponibles pour composer une équipe pédagogique et piloter la

formation, mais également en termes **bâtimentaires** et **financiers**. Garantir la soutenabilité de l'offre implique :

- ✓ Une régulation du nombre heures d'enseignement étudiant avec des volumes horaires **maximum** fixés à :
 - **550h (hors stage) en Licence professionnelle, dont 120 à 150h de projet tuteuré.**
 - **1500h en Licence ou jusqu'à 1600h si la formation comporte au minimum 200 h de TP**
 - **750h en Master, hors projet et stage.**
- ✓ Dans le cas d'un master en alternance, le volume horaire est fixé à 805h.
- ✓ La répartition entre CM, TD et TP relève naturellement de critères pédagogiques et non économiques
- ✓ **Un dimensionnement de l'offre de formation :**
Les équipes pédagogiques s'appuient sur une mise en œuvre efficiente du potentiel d'enseignement au sein de l'établissement et sur une estimation vraisemblable des flux d'étudiants à venir. Les équipes pédagogiques prévoient des enseignements en nombre raisonnable, afin d'éviter la multiplication d'enseignements à faibles effectifs, qui de fait ne seraient pas en mesure d'avoir lieu.
- ✓ **Des mutualisations** encouragées lorsque les compétences visées sont communes.
- ✓ L'ouverture **d'enseignements optionnels** sera conditionnée aux nombre d'étudiants inscrits.
- ✓ **Une équipe pédagogique**
L'équipe pédagogique s'entend comme comprenant des enseignants-chercheurs, des enseignants, vacataires, ... auxquels sont associés les équipes administratives (responsables administratifs de composante, responsables des services de scolarité, secrétariat) afin de prévenir les difficultés de mise en œuvre de l'offre de formation projetée concernant les emplois du temps, les calendriers et les lieux d'enseignements et d'exams.

Table des annexes

Annexe 1 : Références réglementaires et services et ressources en appui

Annexe 2 : Mise en œuvre de l'APC

Annexe 3 : Fiche explicative Syllabus

Annexe 4 : Référentiel Formation Ressources documentaires

Annexe 5 : Développement de la formation continue et de l'alternance

Annexe 6 : Préconisations formations projets professionnels

ANNEXE 1

Références réglementaires :

- Le code de l'éducation
- Le code du travail
- La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- La loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- L'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- L'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions de licence
- L'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- L'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- L'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie
- L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master
- L'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades de licence et de master
- Le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

Services et ressources en appui :

Pour rappel, les services et ressources en appui pour vous accompagner dans vos missions au service de la formation sont :

- Le Service Universitaire de Pédagogie pour les formations et les certifications (SUP-FC) chargé, au sein de l'université de Franche-Comté, de missions d'enseignement et de soutien à la formation
- Le Service Orientation Stage, Emploi (OSE) qui pilote l'affichage de l'offre de formation, la liaison lycée-université ainsi que l'orientation des usagers dans leurs parcours.
- Le Service Formation Continue et Alternance (Sefocal)
- La Direction des Relations Européennes Internationales et de la Francophonie (DREIF) qui accompagne les membres de la communauté universitaire, étudiants et personnels, dans leurs projets internationaux et leurs projets de mobilités dans le cadre de partenariats répondant à la politique internationale de l'université.
- Le Bureau des Etudes et de la Scolarité (BES)
- Le Service Commun de Documentation (SCD)
- Les services aux étudiants : Bureau de Vie étudiante, Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- Le Centre de Linguistique Appliqué (CLA)

Dans vos composantes, les directions, directions des études, services scolarité et relais RH constituent des ressources essentielles pour vous accompagner dans la construction, la mise en œuvre et le fonctionnement des formations.

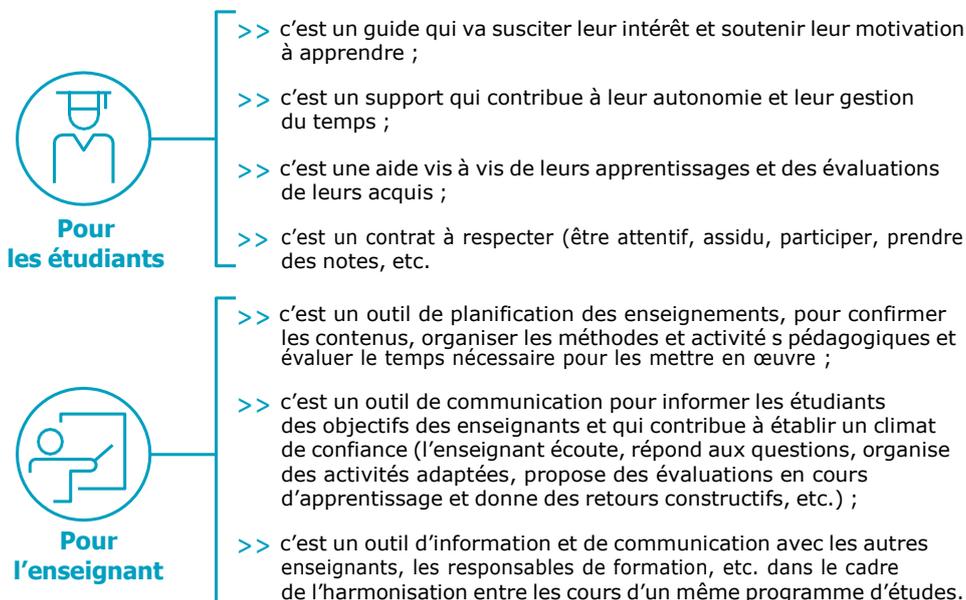
ANNEXE 2

ÉLABORER UN SYLLABUS / PLAN DE COURS

Un syllabus ou plan de cours est un **document écrit synthétique** qui présente toutes les informations utiles relatives à un **enseignement** et à son **organisation pédagogique**. Il a pour fonction principale **d'informer** les étudiants pour les guider tout au long de leurs **apprentissages**.

POURQUOI ÉLABORER UN PLAN DE COURS ?

Un plan de cours est une sorte de « contrat pédagogique » entre l'enseignant et ses étudiants qui permet la répartition des rôles et des responsabilités de chacun, et qui soutient l'apprentissage des étudiants (Daele & Sylvestre, 2013).



COMMENT UTILISER LE PLAN DE COURS ?

Pour un usage optimal, il est recommandé de rédiger le syllabus / plan de cours lors de la préparation de l'enseignement.

Lors du premier cours, l'enseignant peut distribuer le syllabus / plan de cours et laisser aux étudiants un temps suffisant pour le lire. Il le commente ensuite de façon précise puis il répond à toutes les questions que les étudiants se posent. Le plan de cours peut être présenté comme un contrat entre l'enseignant et ses étudiants.

Pendant l'enseignement, il peut être consulté régulièrement pour permettre à l'étudiant de se situer vis-à-vis des apprentissages.

À la fin de l'enseignement, un retour sur le plan de cours permet d'évaluer l'atteinte des apprentissages visés. L'enseignement peut alors être amélioré de façon continue. Le plan de cours sera mis à jour à la suite des observations si nécessaire.

ÉLABORER UN SYLLABUS / PLAN DE COURS

INFORMER ET GUIDER LES ÉTUDIANTS

Dans le cadre de l'accréditation, ce document permet de définir les informations nécessaires à l'établissement de la maquette, les informations figurants en *magenta* ne sont pas obligatoires. Cependant, elles sont recommandées pour une meilleure communication de son enseignement entre collègues et à destination des étudiants.

RUBRIQUE	DESCRIPTION
Informations administratives	Libellé de l'UE (long en anglais et en français, court en anglais et en français), semestre, ECTS, nombre d'heures (CM, TP, TD)
Informations sur l'enseignant(e)	Nom prénom, adresse email, <i>bureau, heures de permanences...</i>
Description du cours	Rapide description pour accrocher et susciter l'intérêt des étudiants
Prérequis / <i>corequis</i>	Cours à suivre au préalable ou ressources à maîtriser pour pouvoir suivre le cours. <i>Corequis : lien entre les cours qui partagent le même apprentissage critique</i>
Compétence visée	Compétence en lien avec le référentiel de compétences de la formation
Objectifs d'apprentissage	Apprentissages critiques visés à l'issue de l'enseignement, <i>ressources nécessaires pour valider ces apprentissages (savoirs, savoir-faire, savoir-être)</i>
<i>Méthodes d'enseignement et contenu</i>	<i>Sorte de table des matières : thématiques abordées, séances, progression pédagogique, durée, date</i> <i>Modalités de diffusion (présentiel/distanciel)</i> <i>Modalités d'animation (méthodes pédagogiques, type d'activités proposées)</i>
Modalités d'évaluation des apprentissages	Types de méthodes d'évaluation (écrit ou oral, rendu de travaux, situations d'apprentissage et d'évaluation, mise en situation en milieu professionnel ...) <i>Feedback/retours à propos des travaux réalisés (choix du moment, individuel ou collectif, etc.)</i> <i>Critères d'évaluation, niveaux de performance</i>
<i>Modalités de fonctionnement</i>	<i>Contrat moral (assiduité, retard, respect...)</i>
Ressources / bibliographie	Liste des livres ou photocopiés relatifs au cours (articles, bibliographie, manuel de référence...)

ANNEXE 3

ANNEXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'APC

Les maquettes d'enseignement doivent répondre aux référentiels de compétences publiés dans la fiche RNCP de la mention. Pour cela, il est nécessaire que chaque parcours puisse élaborer son référentiel de compétences. Voici les différentes phases permettant l'élaboration de ce référentiel :

PHASE 1 - COMPRENDRE L'APC

De janvier à mars

- Participer aux formations proposées par le SUP-FC sur l'APC, en particulier « Les fondamentaux de l'APC » et « Elaborer un référentiel de compétences » dans le catalogue de formation. Celles-ci sont dispensées au campus de la Bouloie à Besançon.
- Consulter les ressources déjà existantes sur l'espace Moodle suivant : <https://moodle.univ-fcomte.fr/course/view.php?id=11801>
- Prendre contact, si besoin, avec le SUP-FC (chloe.feltin@univ-fcomte.fr) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur l'APC.

PHASE 2 - PRISE EN MAIN DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Courant mars

Assister aux kick-offs présentant le déroulement de l'élaboration du référentiel de compétences.

Lors de ce kick-off seront présentées les ressources nécessaires (guide + ressources Moodle) et celles à compléter (document « élaborer le référentiel de compétences »). Il sera également expliqué comment remplir individuellement et à l'aide de quelles ressources le document « élaborer le référentiel de compétences »

PHASE 3 - ÉLABORATION DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Avril à mi-juin

- Proposer l'accompagnement de groupe en présence sur des demi-journées afin de compléter le document « élaborer le référentiel de compétences ».
- En plus de l'accompagnement présentiel un guide sera mis à disposition pour aider la rédaction du contenu du document « élaborer le référentiel de compétences ».

ANNEXE 4

Référentiel des compétences informationnelles

du Service commun de la documentation (SCD) de l'UFC - 2022

Ce référentiel, établi par la Mission « Formation des usagers », recense les compétences et les connaissances documentaires et informationnelles nécessaires à tout étudiant pour réussir ses études et se lancer dans la recherche. Il intègre également les principes de science ouverte et d'intégrité scientifique, prioritaires pour l'établissement. Il a pour vocation d'aider les équipes pédagogiques et les responsables de diplômes à décliner les formations dispensées par les BU dans les cursus. Ce cadre général propose des indications de niveaux et de volumes horaires qui peuvent être modulés en fonction des spécialités et des filières.

Compétences / connaissances	L1	L2	L3	Master	Doctorat
Utiliser les collections et les services des bibliothèques Identifier et savoir utiliser les services proposés par les bibliothèques, sur place et à distance. Se repérer dans les espaces et les collections.	✓				
Identifier les sources d'information Identifier les principales sources d'information et s'appropriier les outils de recherche : catalogues, plateformes d'e-books et de revues en ligne, moteurs de recherche.	✓	✓			
Exploiter les bibliographies Identifier les bibliographies, décrypter les références et se procurer les documents cités.	✓	✓			
Exploiter les sources spécialisées Identifier et utiliser les sources spécialisées dans sa discipline : bases de données, archives ouvertes, corpus, sites institutionnels...			✓	✓	✓
Elaborer une stratégie de recherche Mettre en oeuvre une méthodologie de recherche à partir d'un sujet : problématique, mots-clés, syntaxe et astuces de recherche. Sauvegarder ses requêtes et ses résultats.	✓	✓	✓	✓	✓
Evaluer l'information Connaître les processus de manipulation de l'information : désinformation, infox, rumeurs etc. Analyser et trier les résultats d'une recherche. Evaluer la qualité et la fiabilité de l'information.	✓	✓			
Mettre en place une veille Connaître les principaux outils et savoir organiser sa veille : réseaux sociaux, flux rss, lettres d'information, alertes etc.			✓	✓	✓
Citer ses sources et faire preuve d'intégrité scientifique Connaître les règles de l'institution en matière d'éthique. Respecter les règles de citation pour éviter le plagiat. Utiliser un style bibliographique dans ses productions universitaires.	✓	✓	✓	✓	✓

<p>Utiliser un logiciel de gestion bibliographique Collecter, organiser et conserver ses références avec Zotero. Associer ses documents à ses références. Citer ses sources et éditer sa bibliographie.</p>			✓	✓	✓
<p>Intégrer la science ouverte dans sa recherche Comprendre les enjeux de la science ouverte. Concevoir sa démarche scientifique et diffuser sa recherche de manière ouverte.</p>					✓
<p>Soutenir, déposer et diffuser sa thèse Connaître le parcours de thèse de la soutenance à la diffusion (aspects techniques et juridiques).</p>					✓

bu-droit@univ-fcomte.fr

bu-sciences@univ-fcomte.fr

bu-education25@univ-fcomte.fr (INSPE)

bu-lettres@univ-fcomte.fr
Montbéliard)

bu-sante@univ-fcomte.fr

bu-belfort@univ-fcomte.fr (Belfort-

ANNEXE 5

Développement de la formation continue et de l'alternance

- **La formation professionnelle continue** consiste à accueillir des publics apprenants de différents statuts : salariés du secteur privé ou du secteur public, demandeurs d'emploi, ou encore travailleurs libéraux et indépendants. Ces publics s'orientent vers de la reprise d'études (obtention de certifications tels les diplômes nationaux), vers de la montée en compétences (inscription au sein de diplômes universitaires/interuniversitaires, formations courtes), ou vers de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les publics formation continue mobilisent des dispositifs d'accès à la formation qui financent (partiellement ou complètement) le coût pédagogique de l'action de formation ainsi que l'indemnisation financière perçue au cours de la formation.
- **L'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage)** est une modalité pédagogique qui fait évoluer les apprenants en articulant des périodes de formation au sein de l'établissement et des périodes de travail en entreprise. L'alternant est **salarié** d'un employeur privé ou public qui finance sa formation. Les formations en alternance de l'Université permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par un diplôme national et universitaire, tout en développant des compétences opérationnelles.

La formation continue et l'alternance sont principalement réglementées **par le code du travail**, puis par le code de l'éducation. Par ce cadrage législatif spécifique, ces activités de l'établissement nécessitent l'application et le respect de certains critères et obligations. Ce sont ces critères et ces obligations qui doivent être intégrés dans la création et dans le suivi des actions de formation relevant de cette nature. La loi de 2018 *Liberté de choisir son avenir professionnel* a encore appuyé davantage la prédominance du code du travail (vis-à-vis du code de l'Éducation) dans la philosophie de la formation tout au long de la vie. Et cette tendance est encore confirmée par la loi *portant Mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi* de décembre 2022 (impactant particulièrement le dispositif de la VAE).

Des points de vigilance et préconisations sont alors à prendre en compte dans la mise en place et le suivi d'actions de formation continue ou d'alternance :

1. Pour la formation continue ET l'alternance :

- **La mise en œuvre de l'approche par compétence** nécessite l'articulation entre les référentiels métiers (ROME) et formation (RNCP) afin de créer une offre ciblée sur la compétence, tant dans l'apprentissage que dans l'évaluation.
Cette approche vise à donner une lisibilité de l'offre de formation et favorise l'accueil de public mixte.
L'identification lorsque cela est possible et cohérent de **blocs réunissant des compétences** qui pourraient être utiles à des personnes qui ont quitté le monde de l'Université et qui voudraient se perfectionner sur des compétences qu'ils ne possèdent pas. Ces enseignements pourront être proposés sous la forme de formations courtes en formation continue
- **L'établissement d'un calendrier de la formation précis et définitif plusieurs mois avant le début de la formation**
 - Pour renseigner les publics de la formation continue et de l'alternance, il est nécessaire de disposer d'un calendrier de la formation précis et définitif plusieurs mois avant le début de celle-ci. Cette pièce est nécessaire pour la sollicitation des dispositifs d'accès à la formation et des financements éventuellement accordés en conséquence (le calendrier est exigé par les prescripteurs et les financeurs de la formation). Par exemple, pour les diplômes nationaux, les personnes doivent généralement entamer leurs démarches dès le mois d'avril. Ce qui oblige à recueillir et à finaliser les calendriers dès le mois de mars (avec toutes les difficultés liées au temps habituellement nécessaire pour finaliser précisément les plannings de formation au sein de l'établissement)

- **Un Contrôle de l'assiduité**

Les dispositifs financiers impliquent que le stagiaire doit prouver qu'il suit la formation qui lui est partiellement ou totalement financée, d'où l'émargement systématique. Seules les heures effectivement réalisées peuvent être facturées.

Pour l'apprentissage, même si la prise en charge financière est un forfait, l'uFC est tenue de prouver l'assiduité de l'apprenti et peut être contrôlée par différents opérateurs (DREETS, OPCO, ...)

2. Pour l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)

- **Le respect des volumes horaires des formations**

- Pour l'ouverture au contrat d'apprentissage d'une formation, le calendrier de la formation doit consacrer (à minima) 25% du temps aux heures d'enseignement à l'université. La durée légale annuelle du travail étant de 1607 heures, le calendrier de la formation doit alors comprendre 402 heures d'enseignement à l'université pour une année.
- Pour l'ouverture au contrat de professionnalisation d'une formation, le calendrier d'une formation doit consacrer (à minima) 15% à 25% du temps aux heures d'enseignement à l'université. Comme pour le contrat d'apprentissage, la durée légale annuelle du travail étant de 1607 heures, le calendrier de la formation doit alors comprendre de 242 heures à 402 heures d'enseignement à l'université pour une année.
- Si les deux types de contrats sont possibles pour une seule et même formation, le calendrier doit alors de fait comprendre 402 heures d'enseignement à l'université pour une année.

- **Un rythme du calendrier cohérent avec les attentes du ou des secteurs visés**

- S'engager dans l'alternance, c'est intégrer le fait que l'alternant est un salarié et que son temps à l'université, comme son temps en milieu professionnel, est considéré comme du temps de travail. Le rythme défini entre les périodes à l'université et les périodes en milieu professionnel doit être cohérent avec les attentes du ou des secteurs visés.
- La pédagogie et l'évolution des séquences et des apprentissages doit s'articuler avec les deux versants de l'expérience de formation de l'apprenant. Elles doivent s'enrichir et s'alimenter l'une l'autre de façon pertinente au vu des objectifs définis dans les référentiels activités (au sein de l'entreprise), compétences et évaluations. Cela équivaut par exemple à ne pas aborder l'alternance comme un premier semestre complet passé à l'université puis un second semestre entier passé en milieu professionnel.
- Les rythmes possibles peuvent cependant être diversifiés et varier suivant les impératifs de la formation, les employeurs principalement visés et les bassins géographiques concernés. Par exemple, cela peut être : 2 jours à l'université/3 jours en milieu professionnel sur une semaine ; des semaines complètes alternées (2 semaines à l'université, 2 semaines en milieu professionnel) ; ou des périodes distinctes sur un mois (1 mois à l'université, 1 mois en milieu professionnel) ; voire d'autres combinaisons encore. La formation est maître de ce rythme. Il doit également être réfléchi afin d'intégrer les étudiants de la promotion qui ne sont pas en alternance.

- **Une Implication du responsable pédagogique et du tuteur alternance**

Les formations en alternance impliquent l'obligation de désigner un responsable pédagogique de la formation ouverte à l'alternance (ou un référent alternance de la formation le cas échéant).

Les responsabilités qui lui incombent :

- Avoir une part active dans le recrutement des alternants,
- Fixer les missions de l'apprenti en accord avec l'entreprise
- Être un interlocuteur privilégié du service SEFOCAL pour la gestion administrative des dossiers et la mise en place des contrats,
- Configurer et compléter le Le@ (Livret électronique de l'alternant)
- Porter la coordination pédagogique entre les temps à l'université et les temps en milieu professionnel,

- Animer et entretenir les relations avec le secteur professionnel
- **Un Trinôme alternant/tuteur pédagogique/tuteur professionnel**
La formation doit désigner un ou plusieurs tuteurs pédagogiques, en fonction du nombre d'alternants, afin de les encadrer lors de leur parcours de formation spécifique. Le tuteur pédagogique assure également le lien et le suivi en lien avec le tuteur professionnel. Les missions du tuteur pédagogique :
 - S'assurer du bon déroulement de l'alternance
 - Réaliser au moins une visite sur poste de travail chez l'employeur
 - Entretenir un lien avec le tuteur professionnel/maître d'apprentissage qui encadre l'apprenti en milieu professionnel
 - Compléter le Le@ (Livret électronique de l'alternant)

3. Pour la formation continue

- **Un rythme du calendrier pour faciliter l'accueil des publics en formation tout au long de la vie**
En intégrant l'approche par compétences dans l'architecture des formations, mais également dans le rythme du calendrier des formations, cela favorise et facilite l'accueil d'une mixité de publics au sein d'une même formation et sur une même promotion (étudiants, stagiaires de la formation continue et alternants). Cela participe aussi à la construction de formations dédiées à des public cibles précis et à des secteurs de compétences identifiés. Le rythme peut alors intégrer :
 - Le regroupement cohérent de modules aux thématiques et compétences complémentaires sur des plages horaires, journalières ou hebdomadaires condensées et régulières (afin d'éviter l'éclatement des heures en brèves sessions sur un grand nombre de jours, format difficile d'accès pour les personnes en activité par exemple, ou encore pour celles éloignées géographiquement).
 - Le choix d'horaires ou de cadences pertinents au vu des secteurs professionnels concernés et des constatations pouvant émaner des échanges avec le réseau professionnel de la formation.
- **La possibilité de créer des actions de formation continue**
 - Formations courtes modulaires : en identifiant des modules déjà existants au sein de formations dispensées pour répondre à un besoin de compétences identifié auprès d'un public cible ou d'un secteur professionnel
 - Formations courtes sur mesure : création spécifique de formations pour répondre à un besoin de compétences identifié auprès d'un public cible ou d'un secteur professionnel
 - Diplômes Universitaires (DU) : création d'un diplôme d'établissement certifiant et habilité par les instances de l'université pour répondre à un besoin de compétences identifié auprès d'un public cible ou d'un secteur professionnel
 - Diplômes Interuniversitaires (DIU) : création d'un diplôme d'établissement, en lien avec d'autres universités ou écoles, certifiant et habilité par les instances de l'université pour répondre à un besoin de compétences identifié auprès d'un public cible ou d'un secteur professionnel

**L'équipe du SEFOCAL est là pour vous accompagner
dans vos projets d'actions de formation continue ou de formation en alternance.
2600 apprenants suivis en 2021-2022.**

<https://sefocal.univ-fcomte.fr/>
sefocal@univ-fcomte.fr

03 81 66 61 21

ANNEXE 6

Préconisations Ateliers projet personnel et professionnel

LICENCE

Niveau	Volume horaire total (préconisation)	Semestre (préconisation)	Principales thématiques
Licence 1	4h	S2	Démarche du PPP Découverte du monde pro
Licence 2	5h	S3 ou S4	Bilan (PEC) / Projet
Licence 3	9 h	S5	Projet / Marché / TRE

Total licence 18 h

Etape 1 : Je m'approprie la démarche PPP

→ Amorcer la réflexion sur des projets d'avenir (FTLV)

Etape 2 – Je découvre le monde professionnel

→ Identifier les contextes professionnels (Entrepreneuriat – Pépite)

Etape 3 : Je réalise le bilan de mes expériences

→ Repérer et valoriser ses atouts et ses compétences (PEC)

Etape 4 : J'identifie mes compétences issues de mes formations

→ Valoriser les apports acquis par sa formation (PEC)

Etape 5 : Je me questionne sur mes motivations de poursuite d'études

→ Organiser sa poursuite de parcours (PEC)

Etape 6 : Je perfectionne mes outils de communication

→ Maîtriser les outils et techniques de recherche d'emploi (CV et lettre de motivation)

Etape 7 : Cibler son marché

→ Ajuster son projet à ses ambitions professionnelles

Etape 8 : Je recherche un stage ou une alternance

→ Démarcher les acteurs au service de mon projet

→ Créer son réseau

Etape 9 : Je présente mon projet professionnel et personnel

→ Communiquer et argumenter sur son projet d'avenir

MASTER

Niveau	Volume horaire total (préconisation)	Semestre (préconisation)	Principales thématiques
Master 1	9h	S7	Bilan/Projet (PEC)
Master 2	9h	S9	Bilan/Marché/TRE (PEC)

Total master 18 h

Master 1 (9h)

- Connaître les débouchés et perspectives d'emploi en lien avec le master
- Identifier les compétences essentielles à mon futur métier
- Adopter la démarche Réseaux
- Construire sa posture professionnelle

Master 2 (9h)

- Consolider son profil de compétences personnelles et professionnelles
- Perfectionner sa posture professionnelle
- Mettre en place sa stratégie de recherche d'emploi
- Cultiver son réseau